

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 mars 2009 - 14H30

Etaient présents : MM. Claude GUIGO - Gérard MILONI- Franck GUIGO - Marc LAPORTE - Annie MEREUX - Olivier LAMAS - Alain MUGNAÏNI - Claude GIORCELLI - Simone MASSONI - Charlotte RULFI - Jean-Louis BAUZIN.

Préalablement à l'ouverture du conseil municipal, le maire présente au conseil municipal et au public la nouvelle secrétaire de mairie, embauchée le 1^{er} avril 2009, Marie BAFFIE.

Le Maire, Claude GUIGO, ouvre la séance du 1^{er} Conseil Municipal de l'année 2009 et fait approuver le compte rendu du dernier conseil municipal.

FINANCES DE LA COMMUNE

1) Approbation des comptes administratifs 2008

Comme le veut la coutume, le Maire quitte la séance pour que le conseil municipal approuve les comptes administratifs qu'il a dressés. Le 1^{er} adjoint, Gérard MILONI présente les comptes administratifs 2008 de la commune, du CCAS, et de l'Eau et Assainissement. Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs de 2008**, qui peuvent se résumer comme suit :

	Commune	CCAS	Eau et Assainissement
Section de Fonctionnement			
Produits nets	296 766,22 €	0 €	41 452,02 €
Charges nettes	236 826,17 €	0 €	36 017,65 €
Excédent de l'exercice	59 940,05 €	0 €	5 434,37 €
Excédent de clôture	107 157,05 €	0 €	7 272,37 €
Section d'Investissement			
Produits nets	60 891,5€	0 €	8 466,17 €
Charges nettes	75 106,97 €	0 €	8 713,54 €
Déficit de l'exercice	14 215,47 €	0 €	247,37 €

Résultat de clôture	- 12 864,47€	993 €	- 4 104,37 €
Restes à réaliser			
- Recettes	92 881€	0 €	0 €
- Dépenses	117 196,20 €	0 €	0 €

Le Maire réintègre la séance et précise que les comptes administratifs sont publics. Par conséquent, chacun peut les consulter s'il le souhaite.

Olivier LAMAS prononce quelques mots sur la gestion du budget 2008 de la commune :

« Rendons d'abord hommage à monsieur le Maire Honoraire MILONI Gilbert qui avec son équipe ont réalisé un énorme programme de travaux pour embellir et entretenir notre belle commune.

Malheureusement le poids de la dette communale était et sera encore particulièrement lourd pour les années 2008/2009. La capacité d'autofinancement de la commune était à un niveau bas qui ne lui permettait plus de financer les investissements futurs. Sous l'impulsion du nouveau Maire et de la Commission des Finances il avait été décidé en 2008, en début de mandature, de faire des coupes drastiques dans les dépenses de Fonctionnement et d'Investissement et d'appliquer une discipline budgétaire très rigoureuse afin de passer le cap de ces deux années difficiles.

Ces efforts ont été couronnés de succès puisque la section Fonctionnement a dégagé un excédent en fin 2008 très significatif qui génère une capacité d'auto financement source d'Investissements importants dont la réalisation est prévue en 2009 dans le cadre de la Communauté de Commune. La prise en charge de ces travaux par cet organisme permet à notre commune de bénéficier d'un effet de levier très important. Pour être plus concret si nous disposons à notre budget de 33 euros pour l'Investissement nous pouvons engager 100 euros de travaux.

Cependant en 2009, en ce qui concerne le budget Fonctionnement, nous devons faire face à un nouveau challenge consécutif à une baisse des recettes et à une hausse des dépenses. En dépit de cette situation difficile le Maire et son équipe ont décidé de ne pas augmenter les taux des 4 vieilles Taxes qui sont, rappelons le, largement inférieures aux moyennes départementales pour cette même strate. Il faudra donc encore cette année faire des efforts très importants pour réduire les dépenses de Fonctionnement et, véritable défi, trouver des nouvelles ressources pour maintenir un Fond de roulement conséquent afin d'équilibrer le budget, de disposer d'une Trésorerie suffisante et surtout financer les Investissements futurs.

Pour relever ce défi le Maire et ses adjoints travaillent sur plusieurs pistes dans le but de finaliser des projets (filrière bois, photo voltaïque EDF) qui pourraient apporter des ressources pérennes à la commune et lui assurer une sécurité financière indispensable à son développement et au bien-être de ses habitants. »

2) Approbation des comptes de gestion 2008

Les Comptes de Gestion 2008 de la Commune, du CCAS, de l'eau et de l'assainissement, établis par Madame ROCHEREAU Géraldine, receveur, sont **adoptés à l'unanimité**.

3) Approbation des Budgets Primitifs 2009

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet des budgets 2009 de la commune, du CCAS et de l'Eau et Assainissement. Il rappelle que le budget se divise en deux parties : la section fonctionnement d'une part, concernant les dépenses et recettes afférentes à la vie quotidienne de la commune, et la section investissement d'autre part, relative aux enrichissements du patrimoine de la commune. Pour le budget de l'Eau et Assainissement, le Maire précise que les investissements sont d'un montant trop élevé, et qu'ils sont en conséquent effectués sur le budget de la commune.

	Commune	CCAS	Eau et Assainissement
Section de Fonctionnement			
Dépenses	300 449,02 €	993 €	47 168 €
Recettes	300 449,02 €	993 €	47 168 €
Dont excédent antérieur reporté	45 916,02 €	993 €	3 168 €
Section d'Investissement			
Dépenses	425 747,85 €	0 €	12 819,37 €
Dont reste à réaliser	117 196,20 €	0 €	0 €
Dont déficit antérieur reporté	12 864,67 €	0 €	4 104,37 €
Recettes	425 747,85 €	0 €	12 819,37 €
Dont reste à réaliser	92 881 €	0 €	0 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2009 de la Commune, du CCAS et de l'Eau et Assainissement.

Le Maire rappelle que le budget est consultable en mairie.

4) Affectation du résultat 2008

Après avoir examiné les comptes administratifs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Commune : 61 241,03 au compte 1068 et 45 916,02 en excédent reporté

Eau et Assainissement : 4 104,37 au compte 1068 et 3168 en excédent reporté

5) FCTVA

Le Maire expose que le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, permet le versement en 2009 (au lieu de 2010) des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Ce système permet donc de récupérer le FCTVA à l'échéance de un an, au lieu de deux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à inscrire au budget de la commune de Venanson 295 686,98 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 36% par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place de ce dispositif.

6) Vote des 4 taxes

Le Maire indique qu'il faut voter le taux des 4 taxes.

Si la majorité du conseil est pour le maintien de ces taux au même niveau qu'en 2008, Marc LAPORTE et Oliver LAMAS font une intervention sur la nécessité d'une augmentation de 2% chaque année, en fonction de l'évolution du coût de la vie. Cela permet de gérer efficacement le budget, et de prévenir les moments de crise. S'ils admettent que l'augmentation des taux n'est pas une nécessité pour cette année, ils insistent sur le fait qu'elle le deviendra rapidement. Ils précisent également que même si la commune n'augmente pas les taux, les impôts locaux augmentent tout de même chaque année, car les bases fixés par l'Etat sur lesquels ils sont calculés évoluent à la hausse.

Le Maire rappelle qu'ils s'étaient engagés au moment des élections municipales à ne pas augmenter les impôts locaux. Il indique également qu'au regard de la crise actuelle, il ne veut pas faire subir de coûts supplémentaires aux ménages, et qu'il y a déjà eu en 2008 une forte augmentation de la facture de l'eau. Il précise que les autres communes de la vallée n'ont pas augmenté les taux de leurs taxes. Il indique par ailleurs qu'il sera possible d'augmenter les taxes en 2010, en particulier pour soutenir les investissements que la commune va engager. Enfin, il appuie sur la nécessité de trouver de nouvelles ressources : la forêt, les énergies renouvelables, et l'eau.

Concernant la réforme sur la taxe professionnelle, Marc LAPORTE informe que c'est seulement la part d'investissement des entreprises qui sera supprimée, et non pas la taxe professionnelle en entier.

Finalement, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux de l'année 2008 pour l'année 2009, à savoir :

Taxe d'habitation : 11,74%

Foncier bâti : 10,77%

Foncier non bâti : 15,85%

Taxe Professionnelle : 16,78%

A l'issu de ce débat, le maire précise que la population peut s'associer si elle le souhaite sur les réflexions qui concerne la vie de la commune, et il demande au public s'il a des questions concernant cette première partie.

QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA 1^{ERE} PARTIE

Une personne demande si le prix a été fixé pour la vente du terrain de la donation Colonna. Le maire répond que la commune est en train de réaliser une étude de faisabilité, et qu'il n'y a pas de prix fixé pour le moment. Le maire précise que la commune ne réalisera pas d'opération blanche sur cette vente.

Le Président de l'association Rigons Avenir se dit prêt à participer à l'élaboration de projets en rapport avec l'eau pour son quartier.

INFORMATION SUR LES TRAVAUX

7) Les travaux 2009 présentés par Gérard Miloni 1^o adjoint

Voir annexe page 9 le tableau de présentation des travaux prévus pour 2009.

8) Plan Forêt présenté par Franck GUIGO, Adjoint au Maire

En préambule à l'exposé de l'adjoint chargé de la forêt, le Maire informe le conseil qu'il a participé à une réunion avec le président de la Cofor (commune forestière), Gaston Franco, Gérard Manfredi, Maire Conseiller Général de Roquebillière, les services de l'ONF et les services du Conseil Général sur l'exploitation de la forêt par la mise en place d'un câble permanent.

Franck Guigo précise que plusieurs aspects concernent l'exploitation de la forêt.

- Les ressources sont en diminution, compte tenu du contexte de mondialisation (bois des pays de l'est beaucoup moins cher), et des volumes exploités. Dans

quelques années, il faudra sans doute trouver d'autres ressources, faute de pouvoir exploiter le bois. La forêt constitue également un patrimoine paysager.

- Exploiter la forêt coûte de l'argent, mais il faut l'entretenir. Franck GUIGO oppose toutefois que l'entretien d'une forêt n'est pas une nécessité.

En attendant, la forêt de Venanson peut encore être exploitée pour quelques années. Le problème actuel est que la route sur laquelle circulent les grumiers, pesant entre 35 et 40 tonnes, est limitée à 3,5 tonnes. En raison de cet usage intensif, la route s'est peu à peu dégradée, et a causé d'importants dégâts au canal du Libaret. Aujourd'hui la route risque de s'effondrer complètement, il est donc impératif de faire respecter la limitation à 3,5 tonnes pour ne pas augmenter les dégâts.

L'évacuation du bois se fera non plus par camions, mais par câble. Il existe actuellement 2 possibilités, 2 projets : l'un est proposé par l'entreprise Riberi, l'autre, un peu moins cher, par l'ONF qui préconise un câble provisoire.

En 2010 la commune a la possibilité de traiter 3000 mètres cube.

9) Plan animation enfants

Au cours d'une réunion à laquelle a participé une quarantaine de personnes, différents sujets d'animations ont été évoqués, offrant des pistes pour la commune :

- Découverte de la faune et de la flore
- Découverte du monde marin
- Offrir aux enfants le forfait ski de la station de la Colmiane (somme minimale)
- Participer à la carte de pêche
- Organiser une sortie neige à Valberg

Des demandes des subventions à la région et au département ont également été effectuées.

10) Sécurité du CD 31

Le Maire présente le plan des futurs travaux de sécurisation du CD 31, où le piéton sera prioritaire. Ces travaux sont pris en charge par le Conseil Général. Des jardinières, des stationnements matérialisés, des glissières en bois, des surélévations de la chaussée seront mis en place. Les arbres seront conservés, sauf 2. La zone sera limitée à 30km/h. Un sens de priorité sera établi.

Les travaux concerneront également la partie de la route au niveau du jardin d'enfants, qui n'était pas initialement prévue, mais qui a été rajoutée avec l'accord d'Eric CIOTTI, président du Conseil Général.

11) Harmonisation de la place St Jean

La place est concernée par l'opération FISAC et le plan OPAH pour la réfection des façades. Le but est d'inciter à la réfection des façades de la place, et de les harmoniser. 50% de

subventions sont données aux propriétaires refaisant leurs façades. En parallèle, il sera procédé à la mise en place d'un panneau informatif (type porte du Mercantour).

12) Route des Granges

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le déclassement de la voie communale des Granges du domaine public communal et approuve son classement corrélatif dans le domaine public départemental. Ce nouveau classement permettra de renforcer la sécurité de la route. Les travaux seront réalisés par le département, cela représente une économie en cinq ans de près de 200 000 € pour la commune

13) Canal du Libaret

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement de l'étude de faisabilité du canal du Libaret et des demandes de subventions correspondantes

- Conseil Général de Alpes-Maritimes de 50% = **3 650 €**
- Aide du Conseil Régional PACA = **2 190 €**
- Part Communale = **2 890,80 €**
- **Montant TTC de l'étude = 8 730,80 €**

14) Déneigement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Général des Alpes-Maritimes pour le déneigement de la saison 2008/2009 dont le montant s'est élevé à 13 965,88 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNE

15) Transfert de compétence

Le Maire rappelle que le tourisme constitue une activité économique majeure et représente un facteur d'attractivité indéniable pour la commune de VENANSON et le territoire de la Vallée de la Vésubie. VENANSON et la Vallée de la Vésubie disposent en effet de nombreux atouts naturels, patrimoniaux et évènementiels qu'il leur appartient de valoriser. Compte tenu de ces éléments, il est utile qu'une stratégie touristique soit initiée à l'échelle de la Vallée de la Vésubie. La Communauté de Communes est l'institution la mieux adaptée pour porter ce type de projet et assurer un développement pertinent de son territoire, contribuant à renforcer son rayonnement extérieur et sa dynamique économique.

Ainsi, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer la compétence tourisme à la Communauté de Commune Vésubie Mercantour. Toutefois, la commune conserve les missions d'accueil et d'animation qu'elle confie actuellement à son office du tourisme.

BIENS IMMOBILIERS

16) Appartement sis 5 passage de la Mairie

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** la mise en location du bail de 3 ans (du 2/04/2009 au 2/04/2012) de l'appartement situé au 5 passage de la Mairie à Monsieur Thierry BLONDEAU pour un prix annuel de 2910 €.

17) Mise en vente d'une parcelle communale

Le Maire informe également de la mise en vente d'un terrain constructible, de 120 m², viabilisé. La commune lance un appel à ceux qui sont intéressés. La mise à prix est de 12 000 €. Le délai de réponse est de 1 mois à compter de la publicité, chacun devant faire son offre. La mairie prendra le plus offrant.

L'annonce sera affichée en mairie, sur le site internet de la mairie, et paraîtra dans la presse.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire désigne Alain MUGNĀNI, Simone MASSONI et Charlotte RULFI. pour le représenter à la foire agricole et artisanale de la Bollène Vesubie qui se déroulera les 2 et 3 mai prochain.

Le maire fait part d'une demande de la part de l'institutrice de la Vesubie, Christiane RAMIN, de participer financièrement à un voyage à Entrevaux sur 5 jours, par le train des Pignes. 3 enfants de Venanson sont concernés. La participation se porte à 50 € par personnes. **Le conseil municipal adopte la participation à l'unanimité.**

Le Maire signale que l'association des Maires des Alpes-Maritimes demande de prendre une motion pour défendre les communes qui voient leur responsabilité engagée de manière systématique en raison de leur statut de propriétaire du domaine naturel (relief accidenté). Il s'agit en particulier du cas de Peille, à qui Escota a demandé de mettre des filets de protection pour prévenir les chutes de pierres.

En ce qui concerne la demande d'un service de car (Venanson-St Martin Vesubie), un jour par semaine, le maire indique que le car jaune ne peut servir, car il est réservé aux scolaires.

La prochaine réunion est fixée au 30 mai 2009 (Pentecôte).

ANNEXE - TABLEAU DE PRESENTATION DES TRAVAUX PREVUS POUR 2009

		<i>HT</i>	<i>TVA</i>	<i>TTC</i>	<i>Sub 80 %</i>	Reste à la charge de la commune TVA comprise et frais de gestion Com Com	Part gestion Com Com
<i>Egout route des Granges</i>		<i>61 700.00 €</i>	<i>12 000.00 €</i>	<i>73 800.00 €</i>	<i>49 360.00</i>	25 270.00 €	930.00 €
<i>Jardin d'enfants</i>							
	Maçonnerie	14 000.00 €	2 600.00 €	16 600.00 €			
	Jeux	7 500.00 €	1 500.00 €	9 000.00 €			
	Coupe des arbres	2 000.00 €		2 000.00 €			
	Grillage	12 850.00 €	2 537.00 €	15 387.00 €			
		<i>36 350.00 €</i>	<i>6 637.00 €</i>	<i>42 987.00 €</i>	<i>29 080.00</i>	14 707.00 €	800.00 €
<i>Dotation cantonale Sécurité</i>							
	Rue du Barri	5 141.00 €	1 000.00 €	6 140.00 €			
	Chemin de la Colmiane	8 140.00 €	1 595.00 €	9 735.00 €			
	Chemin de la Colmiane main courrante	2 000.00 €	400.00 €	2 400.00 €			
	Chemin de la Colmiane Goudron	7 200.00 €	1 400.00 €	8 600.00 €			
	<i>Sécurité Clocher</i>	9 600.00 €	1 900.00 €	11 150.00 €			
		<i>32 081.00 €</i>	<i>6 295.00 €</i>	<i>38 025.00 €</i>	<i>25 664.80</i>	13 221.20 €	510.00 €
<i>Chemin de Libérette</i>	Eau potable	<i>48 301.00 €</i>	<i>9 480.00 €</i>	<i>57 800.00 €</i>	<i>38 640.80</i>	20 025.20 €	885.00 €
<i>Chemin de Libérette</i>	Refection chemin			15 000.00 €	<i>12 000.00</i>	3 000.00 €	
<i>Toit de la chapelle St Claire</i>		<i>22 730.00 €</i>	<i>4 455.00 €</i>	<i>27 185.00 €</i>	<i>18 184.00</i>	9 346.00 €	345.00 €
TOTAL		<i>201 162.00 €</i>	<i>38 867.00 €</i>	<i>254 797.00 €</i>	<i>160 929.60</i>	79 099.40 €	